

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL621

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 22

À la fin de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« comme Sapeur-pompier volontaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Vise à supprimer une mention superfétatoire.